

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 12 juin 2012
Salle des Conférences de l'abbaye Saint-Germain
à Auxerre

INTRODUCTION D'ACCUEIL par le président Henri VEYSSET :

Il nous fait part d'un mail d'information de la probable absence d'un représentant de l'union régionale, statutairement membre de droit de notre assemblée générale, ainsi que des excuses de Maguy DEPOYS, présidente d'AVF Joigny.

Sont également excusées deux membres de notre Conseil d'administration : Lydie COIGNET et Danielle BELLAMY, absentes d'Auxerre.

M. Guy FERREZ, Maire d'Auxerre, présent à cette tribune témoigne de l'intérêt, qu'il porte à notre association.

Mme Liliane ROBETTE, présidente d'AVF Tonnerre, nous fait l'honneur et l'amitié d'être présente aujourd'hui.

QUORUM

Il n'y a aucune obligation de quorum pour nos assemblées générales ordinaires. Il faut simplement que le nombre de pouvoirs n'excède pas le nombre d'adhérents présents :

- Emargements 124
- Pouvoirs nominatifs 23
- Pouvoirs en blanc 15
- Nombre de présents $124 - 23 = 101$
- Nombre de votants $124 + 15 = 139$
- Nombre total de pouvoirs $23 + 15 = 38 < 101$.

SECRETARIAT

Le secrétariat de séance sera assuré par Arlette RACINE, secrétaire générale. Elle sera assistée par Marie-Christine GEOFFROY qu'il remercie de sa collaboration.

SCRUTATEURS

L'article 8 des statuts prévoit que l'assemblée générale doit disposer de scrutateurs désignés parmi les adhérents volontaires. Leur mission consistera à contrôler la régularité de tous les scrutins. Sont volontaires et nommés scrutateurs Sylvie SCHAFFNER et Michel LEVRAULT.

APPROBATION DES PV DES AG DU 7 JUIN ET 12 JUILLET 2011

Ces procès verbaux ont été établis par le conseil d'administration précédent.

Celui du 7 juin 2011 ne fait pas état des incidents de séance, et ne fait pas état de décisions relatives aux projets 2011-2012 pourtant annoncés en fin de séance.

Celui de l'assemblée générale du 12 juillet 2011 est en contradiction avec les statuts : les pouvoirs en blanc ont participé au vote du conseil d'administration, ce qui constitue une infraction à l'article

9-2 des statuts.

Dans un souci de continuité et d'apaisement, afin de tourner définitivement la page, le président propose de simplement prendre acte de ces procès verbaux qui font partie des archives de l'AVF et qui ont été affichés au local durant tout l'été 2011.

H.VEYSSET met aux voix la résolution suivante :

Résolution N°1 :

┃ L'assemblée générale prend acte des procès- verbaux des assemblées générales des 7 juin et 12 juillet 2011 rédigés par l'ancien conseil d'administration.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Avant de présenter son rapport moral, le président propose d'inverser les points 9 et 10 de l'ordre du jour. Accord est donné par l'assemblée.

RAPPORT MORAL du Président .

Le président donne lecture de son rapport moral (*voir annexe 1*), puis il ouvre la discussion.

Lucien CUISSINAT remercie et félicite H.VEYSSET pour la qualité de son exposé.

Hélène SON apprécie beaucoup l'AVF et rend hommage à l'équipe de l'année dernière.

Le président met aux voix la résolution suivante :

Résolution 2 :

┃ L'assemblée générale approuve le rapport moral présenté par H. VEYSSET, président de l'association.

Résolution adoptée à l'unanimité.

INTERVENTION DE M. GUY FERREZ, MAIRE D'AUXERRE :

« Je retrouve un AVF apaisé. Dans une société de turbulence, il est important de se réunir en collectivité. Cette association est une micro société de la ville d'Auxerre, qui joue un rôle important, capable de créer par réseaux de solidarité différents, un partage commun. Un grand nombre de citoyens attendent qu'on leur tende la main. L'AVF peut compter sur le soutien de la ville. »

M. le Maire se dit honoré d'être invité.

RAPPORT SNA et RAPPORT D'ACCUEIL :

Claudette NEVEU, vice-présidente en charge du dossier Service du Nouvel Arrivant, et Denise POURANTRU, responsable des accueillantes, donnent lecture de leurs rapports (*voir annexes 2 et 3*), puis le président ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met aux voix la résolution suivante.

Résolution 3 :

┃ L'assemblée générale approuve le rapport SNA présenté par Claudette NEVEU, vice-présidente en charge du service du nouvel arrivant, complété par le rapport du service d'accueil, présenté par Denise POURANTRU, responsable des accueillantes.

Résolution adoptée à l'unanimité.

RAPPORT DES ACTIVITÉS PONCTUELLES ET REGULIERES :

Le rapport des activités ponctuelles rédigé par Danielle BELLAMY est lu en son absence par Arlette RACINE (*voir annexe 4*).

Puis le rapport des activités régulières est lu par Odile DEVOS (*voir annexe 5*).

Le président ouvre alors la discussion. Personne ne demandant la parole, il met aux voix la résolution suivante.

Résolution 4

┃ L'assemblée générale approuve les rapports d'activités présentés par Danielle BELLAMY et Odile DEVOS.

Résolution adoptée à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Jean-François ALLAIN donne lecture de son rapport financier et commente le compte de résultats, qui a été distribué en début de séance (*voir annexes 6, 6bis et 6ter*)

Le président ouvre la discussion.

Questions :

Un adhérent demande quelle est la banque de l'AVF, et s'interroge sur les tarifs bancaires ?

Réponse du trésorier : la banque est le CIC, elle a réactualisé ses tarifs et facture les virements, alors qu'il y a de moins en moins de chèques !

Michel LEVRAULT s'interroge sur les 1 800 € prévus pour la publicité ?

Réponse du président : il n'y a pas besoin de recettes publicitaires, puisque le bulletin est pris en charge par le CIC. De plus, la maquette devait être donnée avant le 31 juillet, et nous ne disposons pas d'un délai suffisant pour collecter de la publicité.

Chantal VADE s'interroge sur le devenir des intérêts bancaires ?

Réponse du trésorier : ils sont plus ou moins à même d'être retirés du compte sur livret.

Frédéric SANTUCCI : pourquoi payer une cotisation régionale et qui décide du montant ?

Réponse du président : les cotisations à verser à l'union régionale sont proportionnelles au nombre de familles adhérentes. Lorsque l'on est adhérent à l'AVF, on accepte les règlements et les statuts s'imposent. L'adhésion à l'UNAVF permet de bénéficier de certains avantages avec la ville d'Auxerre (exemple : le local).

Jacques LOUGE : y-a-t-il une certaine transparence sur les comptes de la région ? Quel matériel à acheter ?

Réponse du président :

- les comptes sont très bien tenus par Patrick GIEVIS, qui les diffuse par internet.
- achat d'un ordinateur pour le local.

Christiane HUGON s'interroge sur le rôle de la région ?

Réponse du président : peu d'effet sur les AVF locaux.

INTERVENTION DE CLAUDE PRECOMA, VÉRIFICATEUR AUX COMPTES.

Claude PRECOMA donne lecture de son rapport de vérificateur aux comptes (*voir annexe 7*). Il souligne leur parfaite tenue et propose de donner quitus au trésorier.

Le président met aux voix les résolutions suivantes :

Résolution 5

L'assemblée générale approuve le rapport financier de l'exercice 2011-2012, présenté par Jean-François ALLAIN, trésorier de l'association, et affecte au report à nouveau le résultat de l'exercice, soit 91,96 €.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 6

L'assemblée générale approuve le rapport du contrôleur aux comptes, Claude PRECOMA, qui souligne la parfaite tenue et la sincérité des comptes de l'exercice écoulé.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Résolution 7

Sur proposition du contrôleur aux comptes, l'assemblée générale donne quitus au trésorier de sa gestion des finances de l'association pour la période allant du 12 juillet 2011, au 31 mars 2012.

Résolution adoptée à l'unanimité.

BUDGET 2012 -2013

La parole est redonnée à J.F. ALLAIN pour commentaires du document budgétaire (*voir annexe 8*), qui a été remis à chaque adhérent présent.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix la résolution suivante.

Résolution 8

L'assemblée générale vote le budget de l'exercice 2012-2013, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, hors activités ponctuelles payantes, à la somme de 8 327,41 €. Elle décide de ne pas modifier le montant des cotisations familiales pour l'année 2012-2013, soit 39 €, montant ramené à 30 € pour les familles monoparentales et les adhérents isolés. En application de l'article 5 du règlement intérieur modifié le 7 juin 2011, ces montants seront réduits d'un tiers à partir du 1er janvier et de deux tiers à partir du 1er avril pour les seuls « nouveaux arrivants » s'inscrivant en cours d'année.

Résolution adoptée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Claude PRECOMA accepte de reconduire sa mission pour l'année 2012-2013.

Comme il n'y a pas d'autre candidat, le président met aux voix la résolution suivante :

Résolution 9

L'assemblée générale renouvelle pour un an le mandat de Claude PRECOMA, en qualité de vérificateur aux comptes.

Résolution adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le président donne lecture de la modification proposée par le conseil d'administration, et précise les raisons qui ont présidé à cette modification, puis il présente l'argument sur lequel s'est fondé le bureau régional pour refuser la dite modification. Il indique que le conseil d'administration a considéré que la situation invoquée par le bureau régional n'était pas impactée par la modification proposée. (*Voir annexe 9*).

Le président ouvre la discussion.

Jacques LOUGE regrette l'existence du mot « strictement ». Il lui est répondu que cet adverbe a toujours figuré dans les documents d'AVF Auxerre.

Plus personne ne demandant la parole, le président met aux voix la résolution suivante.

Résolution 10

L'assemblée générale modifie l'article 17 du règlement intérieur désormais ainsi libellé « Les animations permanentes ou ponctuelles proposées par AVF Auxerre sont strictement réservées aux adhérents à jour de leur cotisation annuelle. Quand il y a un nombre limité de places, la priorité sera donnée aux *nouveaux arrivants* ayant adhéré à l'association postérieurement à la mise à disposition des documents d'information ».

Résolution adoptée à la majorité (1 voix contre, 1 abstention.).

PROJETS 2012-2013

Le président expose les projets que l'association souhaite mener à bien au cours de la saison prochaine.

C'était déjà exprimé dans le rapport présenté Claudette NEVEU : nous allons nous efforcer d'être plus performants en matière d'**accueil des nouveaux habitants** tout simplement parce que c'est l'objet statutaire de notre association, en quelque sorte notre raison d'être. A cet effet, nous tâcherons de participer au plus possible de manifestations d'accueil organisées par les communes de l'agglomération auxerroise. Nous allons rationaliser la distribution de notre prochain bulletin annuel. Les tâches administratives des accueillantes ayant été allégées à partir de janvier 2012, cela doit faciliter le recentrage de leur action sur la fonction d'accueil. Nous nous efforcerons de mieux utiliser les médias. Nous essayerons de développer les contacts avec d'autres associations locales.

Nous poursuivrons la modernisation de notre communication en développant une stratégie numérique performante ; la mise à disposition de tous, dans le grand local, d'un ordinateur en libre service va dans ce sens. Nous allons étudier la possibilité d'ouvrir en liaison avec l'Office de Tourisme une page Facebook résolument tournée vers l'extérieur, sans pour autant nous priver du réseau Affinitiz plus interne aux AVF.

Bien entendu, nous allons fêter le **40^{ème} anniversaire** de notre association. Nous le ferons en soirée le mercredi 28 novembre au cours d'un dîner de gala avec animation musicale.

Nos activités vont s'interrompre pendant la période estivale, la plupart dès la fin juin, d'autres comme les marches s'arrêteront au plus tard le 14 juillet comme d'habitude. Le mois de septembre sera dédié principalement au renouvellement des adhésions. Les marches reprendront cependant début septembre, les autres activités permanentes début octobre. Quant aux activités ponctuelles, leur calendrier est prêt à 95 % et Lydie COIGNET, notre nouvelle responsable des activités, annonce d'ores et déjà une première animation dès le mercredi 19 septembre toute la journée, sur le thème des métiers de la vigne.

Marie-Thérèse BARBIER avait manifesté l'intention de cesser ses animations littéraires. Nous n'en avons donc pas prévu avant Noël. Mais, sous la pression de ses nombreux amis, elle va différer sa retraite. Si elle est toujours d'accord, nous programmerons donc sa prochaine causerie dans le courant de l'hiver.

Quelques modifications sont à signaler. En premier lieu donc, le remplacement de Danielle BELLAMY par Lydie COIGNET à la tête de la Commission des activités qui s'est élargie à quelques bénévoles. Un nouvel atelier régulier se tiendra une fois par mois dans la salle des Piedalloues ; il s'agit d'un atelier de cartonnage qui sera animé par Claude PRECOMA. L'atelier Remue méninges est transféré au mercredi matin. Les formations informatiques se tiendront, pour les groupes Images de 3^{ème} année le lundi matin ou le lundi après-midi. Le groupe de 2^{ème} année (dominante tableurs) se tiendra le jeudi matin à partir de la Toussaint. Comme cette année il n'y aura pas de formation de niveau débutant à la rentrée. Celle-ci, réservée strictement à nos adhérents, sera conduite par Sylvie SCHAFFNER le mardi matin et ne démarrera que début 2013.

Deux ateliers ont, pour diverses raisons, tendance à s'étioler : il s'agit de la couture et du bridge. Nous réfléchissons avec leurs animatrices à la façon de les redynamiser. Mais d'ores et déjà ceux qui aiment les jeux de cartes sont invités à rejoindre le groupe des bridgeurs et celles **et ceux** qui aiment les travaux d'aiguilles (y compris le tricot) à rejoindre nos couturières.

Il faut aussi que vous sachiez que les tarifs pratiqués par les prestataires auxquels nous avons recours sont inversement proportionnels à l'effectif. Moins il y a d'inscrits et plus c'est cher ! Nous avons donc décidé lors du Conseil d'administration du 6 juin que toute activité ne réunissant pas un nombre suffisant d'inscrits serait annulée, les inscrits étant bien entendu intégralement remboursés.

Enfin, comme indiqué à la fin du rapport moral, notre mandat s'arrêtera dans un an. L'assemblée générale de juin 2013 sera donc une **assemblée électorale** et il faut dès maintenant s'y préparer. Les statuts qui nous régissent ont en effet deux conséquences incontournables :

1°) Un tiers au moins des sièges du Conseil d'administration seront soumis à réélection ;

2°) Le président ne sera plus éligible à quelque fonction que ce soit.

Si les postes qui seront laissés vacants ne trouvent pas preneurs, l'association cessera aussitôt d'exister. Et il ne faut bien entendu compter que sur nous-mêmes pour assumer la responsabilité de poursuivre. C'est pourquoi il est absolument indispensable que quelques volontaires fassent preuve d'audace pour reprendre le flambeau. Et il serait judicieux que ces volontaires s'y préparent dès maintenant afin de rendre la transition indolore.

« Pour ma part, je suis disposé à consacrer du temps à les informer et à les former, en particulier la personne qui acceptera de me succéder à la présidence. Je le disais l'an dernier, il ne faut se sous-estimer : chacun d'entre nous a des compétences incontestables ; chacun d'entre nous est même plus compétent que son voisin ! Il suffit d'oser. »

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions.

La séance est levée vers 16 h 30 et le président invite les adhérents à aller admirer au fond de la salle les superbes réalisations des ateliers de travaux manuels puis à se rendre dans la salle voisine pour partager le verre de l'amitié.

Arlette RACINE
Secrétaire générale

Henri VEYSSET
Président

Annexe 1

Rapport moral

Par Henri Veyssset, Président d'AVF AUXERRE

Il y a tout juste 11 mois, vous nous avez confié les rênes d'AVF AUXERRE. Vous nous aviez élus sur la base d'un projet que vos suffrages validaient. Le temps est venu aujourd'hui de faire le point, c'est-à-dire de vous rendre compte de la mise en œuvre de ce projet en exposant ce qui a été fait et ce qui ne l'a pas été, ce qui nous semble réussi et ce qui ne l'est pas ou qui ne l'est que partiellement.

Je vais donc passer en revue nos « promesses électorales » afin que vous puissiez juger si vous avez eu raison de nous laisser conduire l'association.

Promesse N° 1 - Restaurer la confiance

C'était notre priorité. Notre AVF venait de vivre une crise majeure puisque l'équipe précédente, pour laquelle j'avais personnellement de la considération, s'était désintégré et avait entraîné avec elle l'association au fond du gouffre. Je crois pouvoir affirmer aujourd'hui que la confiance a été rétablie. Certes, plusieurs adhérents nous ont quittés. Les uns parce qu'ils ont tiré les conséquences de leur échec ; d'autres parce qu'ils n'ont pas supporté les turbulences et le climat de haine qui s'était installé l'an dernier ; d'autres encore en raison du turnover auquel nous sommes chaque année confrontés, d'autres enfin parce que nous avons recadré le fonctionnement de certaines activités. Mais la grande majorité est restée : quel meilleur témoignage de confiance ?

Nous avons dit que nous n'excluons personne : nous n'avons exclu personne.

Cependant, le mal qui a été fait à notre AVF était profond et notre image s'en est trouvée à ce point flétrie qu'une année n'a pas suffi à la restaurer complètement.

Promesse N° 2 - Evaluer la pertinence des animations proposées

Deux animations ont retenu toute notre attention.

D'abord nos formations informatiques. Elles ont toujours été conçues comme un service rendu aux adhérents. Or, elles avaient quelque peu dérapé et étaient devenues une source de recrutement de personnes qui, aussi sympathiques fussent-elles, étaient pour la plupart étrangères à nos objectifs statutaires. Nous avons pris des dispositions d'organisation qui nous ont permis de revenir à l'esprit qui avait présidé à la mise en place de ces formations : il n'y a pas eu d'informatique débutants à la rentrée. Cela a eu pour principale conséquence de contribuer à la baisse de 20 % de nos effectifs, signe que les mesures prises ont été efficaces.

Autre animation qui nous a posé problème, le yoga où nous avons dû, pour d'élémentaires raisons de sécurité, procéder à des adhésions de régularisation. Nous avons pris récemment des dispositions pour que cela ne se reproduise pas l'an prochain et pour que cette animation fort appréciée redevienne un service rendu à nos adhérents et non pas un moyen d'en recruter.

Promesse N° 3 - Proposer un parrainage des nouveaux arrivants

Cette idée, pourtant dans la droite ligne de notre charte, a été rejetée en réunion des accueillantes le 2 septembre 2011. Le seul suivi qui a donc pu être mis en place est le signalement des nouveaux arrivants aux responsables des ateliers auxquels ils s'inscrivaient. Le bilan sur ce point n'est donc pas à la hauteur de ce que j'attendais. Mais nous avons sans doute placé la barre un peu haut et notre projet était probablement trop ambitieux.

Promesse N° 4 - Favoriser l'adhésion familiale

La structure de nos cotisations, votée en assemblée générale le 12 juillet dernier, répond à cet objectif. Très rares sont donc les couples dont un seul des conjoints adhère à l'association. D'ailleurs, nos animations étant réservées à nos seuls adhérents, quelques conjoints non inscrits en

début de saison ont adhéré en cours d'année pour pouvoir participer à certaines activités qui les intéressaient.

Promesse N° 5 - Publier les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Cela a été fait par affichage au local et diffusion par courriel à la très grande majorité de nos adhérents disposant d'une connexion Internet (80 % de notre effectif). Ce souci de transparence est fondamental : l'association n'est pas le domaine réservé des 10 personnes qui composent son conseil d'administration ; c'est l'affaire de tous les adhérents et il importe que chacun soit informé en temps réel de ce qui se passe afin de pouvoir le cas échéant s'exprimer sur les décisions prises et peser ainsi sur le cours des choses. Il y a encore des progrès à faire quant à la rapidité de la publication, tout simplement parce que les décisions prises ne peuvent devenir exécutoires qu'à partir du moment où elles ont été portées à la connaissance de tous.

Promesse N° 6 - Rétablir un climat pacifique, serein et amical

On m'a dit à plusieurs reprises : « On a retrouvé notre AVF tel que nous l'aimions ». De tels propos sont flatteurs. Mais ils sont surtout la preuve que, comme je l'ai dit au début de ce rapport, nous avons réparé l'essentiel des dégâts. Certes il y a aussi quelques critiques, parfois vigoureuses. Nous les avons écoutées et entendues car elles étaient souvent frappées au coin du bon sens et n'affectaient en rien l'amitié et l'estime que nous avons les uns pour les autres. Comme toute œuvre humaine, notre gestion n'est pas parfaite et vos critiques nous sont par conséquent précieuses.

Promesse N° 7 - Accueillir toute bonne volonté

Quelques adhérents proposent spontanément leurs services dans les différents aspects de la vie de l'association : dactylographie, distribution de bulletins, aide lors de certaines activités, menus travaux au local, participation à nos commissions de travail. Je sais qu'ils le font parce que rendre service leur est naturel. Qu'il me soit permis aujourd'hui de leur rendre hommage et de les assurer des remerciements du conseil d'administration et de ma gratitude personnelle. Sans ces amis désintéressés AVF AUXERRE fonctionnerait moins bien.

Promesse N° 8 - Faire de l'assemblée générale le lieu institutionnel du débat, de l'écoute et de l'échange

Je sais bien qu'il n'est pas toujours facile de s'exprimer devant un public nombreux. Néanmoins, je réaffirme avec force, et à contre-courant de ce que certains prétendaient l'an dernier, que l'assemblée générale est par excellence le lieu où chacun a le droit et même le devoir de dire ce qu'il veut communiquer à tous même – et peut-être surtout – quand il s'agit de faire part de désaccords. Dans quelques minutes vous aurez la parole et soyez assurés que nous serons attentifs à vos propos.

Accéder aux responsabilités, en pleine période de vacances n'a pas été facile, mais je l'ai fait avec détermination et enthousiasme car je ne voulais pas voir disparaître une association à laquelle je suis profondément attaché. Je pense avoir réussi à remettre en état ce que d'autres avaient détruit. Si j'ai pu réussir, je le dois à celles et ceux qui à des degrés divers donnent de leur temps et de leur compétence. D'abord, je l'ai déjà dit, les bénévoles qui, bien que sans titre, viennent spontanément donner un coup de main. Mais aussi les animatrices et animateurs sans qui il n'y aurait pas d'activités. Mais encore les accueillantes qui, deux fois par semaine, sont à votre disposition pour collecter vos inscriptions et vous écouter. Mais encore notre chargé de mission, Alain GANDOSI, sans qui nous n'aurions pas de site Web, outil fondamental de la communication d'aujourd'hui. Mais enfin, les membres de notre conseil d'administration qui gèrent l'association au quotidien et qui dans quelques minutes vont vous rendre compte de leur action. Que tous soient vivement

remerciés pour leur contribution à l'œuvre commune. Tous et toutes peuvent sans hésitation répondre positivement à la question « Qu'as-tu fait pour AVF AUXERRE ? »

Je veux aussi témoigner notre gratitude à notre Maire, Guy FERREZ, à son Conseil municipal et à ses services : ils nous offrent, outre une subvention annuelle, la jouissance d'un local privatif et la confection de toutes nos photocopies. Nous trouvons toujours auprès d'eux le meilleur accueil. Merci aussi au Conseil Général et à son président qui nous ont alloué une subvention exceptionnelle de 200 euros. Merci enfin à l'Office de Tourisme de l'Auxerrois qui nous offre un siège dans son Conseil d'administration et au CIC-Est qui finance l'édition de notre bulletin annuel.

Je ne peux pas terminer sans évoquer la mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés cette année : Jean-Claude DEFORGE, qui fréquentait nos ateliers d'informatique ; Micheline BRIERE, qui avait aussi suivi nos formations informatiques et qui faisait partie de notre groupe de bridgeurs et de celui des mosaïstes ; Georges MARTIANO, animateur du scrabble et grand marcheur ; Bernard VAN GASTEL, joueur de bridge et de scrabble dont l'épouse Denise fut un temps membre du conseil d'administration ; Michel MAYRE, époux de notre bridgeuse Annette. A leurs familles, je renouvelle nos condoléances et l'assurance de notre amitié. Je veux ajouter à cette liste déjà trop longue Jean-Claude BOUILLER, qui fut souvent notre amical fournisseur lors des pique-niques que nous organisions naguère et dont l'épouse Patricia fut longtemps membre de l'AVF ; Janine MESSANT enfin, qui fut un acteur majeur de l'association dans les années 90 et qui avait su nous accueillir chaleureusement mon épouse et moi dans ce qui s'appelait alors Auxerre Accueil.

Il y a un an, AVF AUXERRE semblait et, comble de la dérision, semblait le jour même où lui était décerné un label attestant de sa bonne santé ! Aujourd'hui, c'est une association bien vivante qui s'apprête à fêter cet automne son quarantième anniversaire. Mais elle demeure une association fragile. Pour pérenniser son redressement, elle a besoin de chacune et chacun d'entre vous. En nous élisant en juillet dernier – souvenez-vous – vous aviez passé avec nous un véritable contrat. Je viens de rappeler les engagements que nous avons pris et que, pour l'essentiel nous avons respectés. Permettez-moi de vous rappeler le vôtre : faire vivre notre charte qui fait de l'accueil des nouveaux habitants le fondement de votre participation aux activités qui vous sont proposées. Cela devait se traduire par, au minimum, une attitude d'accueil chaleureux de ces nouveaux venus. Il faudra l'an prochain aller un peu plus loin et vous apprêter à accéder à votre tour aux responsabilités tout simplement parce que, statutairement, nous sommes titulaires d'un CDD qui n'est même pas un quinquennat. Alors je termine en posant à chacun la seule question qui vaille : « Que vas-tu faire pour AVF AUXERRE ? »

Annexe 2

RAPPORT DU SERVICE DU NOUVEL ARRIVANT ANNEE 2011 – 2012

Par Claudette NEVEU, vice-présidente SNA

Pour cette année nous avons enregistré l'arrivée de 8 nouveaux arrivants dont 2 couples. On doit considérer que c'est peu, pour Auxerre.

C'est pourquoi, nous allons organiser dès la rentrée de Septembre, la diffusion systématique de notre bulletin qui est un des moyens essentiels de nous faire connaître. Par ailleurs nous allons cette année renforcer notre communication auprès des instances compétentes, entre autres France Bleue, Le Criquet, etc....

Après la traditionnelle réception des nouveaux Auxerrois organisée par la Municipalité, à laquelle nous avons participé, nous avons organisé la réception des nouveaux arrivants le mercredi 23 Novembre à l'hôtel Ribière . Réception réussie grâce à la participation active des adhérents, que je remercie très sincèrement ici. Comme chaque année nous avons remis aux nouveaux arrivants « un dossier pass » comprenant toute une documentation locale, incluant entre autres une entrée piscine, une place de théâtre...

Le 30 novembre avec l'office du tourisme, nous avons proposé une visite de la Ville, très intéressante, seulement deux nouveaux arrivants y ont participé.

Nous constatons au regard des listes d'inscription aux activités proposées au cours de l'année que les nouveaux arrivants ont été présents.

L'accueil concerne tous les adhérents, l'écoute, la convivialité et l'échange afin de permettre aux nouveaux arrivants de prendre possession de notre ville et de notre région tout en se créant un réseau relationnel chaleureux. C'est la vocation de l'AVF, nous allons nous appliquer à faire encore mieux cette année

Merci à tous

Annexe 3

Rapport du service d'accueil

Présenté par Denise POURANTRU, responsable des accueillantes

Nous sommes 9 accueillantes qui avons pour la plupart de nous, fait un stage de formation.

Notre rôle consiste lors des 2 permanences le mardi et le vendredi à guider dans leur

démarches les nouveaux habitants sur AUXERRE .

Surtout leur faire connaître notre association à travers toutes les activités et sorties .

Nous n'oublions pas les anciens adhérents pour leur fidélité à A V F .

C'est derniers viennent s'inscrire aux activités ,aux sorties et aux projections.

Toutes ces activités sont préparées par les membres du CA qui ne comptent pas leur

temps .

Ce n'est pas une mince affaire que de trouver de quoi nous distraire et de nous faire

connaître notre belle région

Nous leur disons à toutes un grand merci .

Annexe 4

Rapport d'activités (activités ponctuelles)

présenté par Danielle Bellamy

Bonjour à toutes et à tous ,

Il existe plusieurs supports d'accueil de l'association dont les animations ponctuelles. Comme pour les animations régulières,elles permettent aux nouveaux arrivants de se connaître et de s'intégrer dans notre région.

Comme les années passées,les animations ont rencontré un vif succès.

Nous avons essayé de proposer des activités éclectiques afin que chacun puisse trouver ce qui lui convient.

Voici la liste des activités proposées lors de cette année :

Nous avons réservé une surprise à tous les adhérents,nouveaux et anciens,en commençant cette nouvelle annéecomme à l'école.

Ensuite diverses activités ont été proposées lors des mois d'octobre ,novembre et décembre 2011 :

-après midi à Tonnerre avec visite de l'hôtel Dieu et la fosse Dionne

-journée à Avallon,avec une visite particulièrement appréciée au musée du costume

-Chessy les prés où nous avons pu voir de très jolies porcelaines artisanales

-sans oublier les projections de films présentés par nos adhérents bénévoles

-le repas de fin d'année nous a permis de vivre quelques moments de convivialité , qui nous ont permis de faire plus ample connaissance avec les nouveaux adhérents.

Ensuite la nouvelle année 2012,nous a réunis autour de la galette des rois.

Les coulisses du cinéma ont eu un tel succès qu'il a fallu organiser 3 visites .

Pendant la saison d'hiver,nous avons pensé qu'un peu d'exotisme avec un cours de cuisine sur les nems et un après midi jeu de société suivi d'une dégustation de bugnes faites maison seraient les bienvenus et nous avons eu raison car ces deux activités ont eu beaucoup de succès.

L'écomusée de Quenne a terminé le premier trimestre 2012

Lors du 2ème trimestre ,la fabuloserie de Dicy,la découverte de la puisaye secrète,le lycée de la Brosse,Sens et son jardin secret,le château de Bazoches ,la journée à Semur en Auxois et la sortie sportive du cyclorail ces deux dernières programmées fin juin,ont largement donné à chacun la possibilité de trouver une activité qui lui convienne.

Il ne faudrait pas oublier les projections de films présentés par nos adhérents bénévoles et les causeries autour d'un livre qui sont réclamées par une majorité de personnes.

Nous avons présenté sur l'année 2011/2012 27 activités ponctuelles auxquelles ont participé environ 800 personnes

A toutes et à tous merci beaucoup pour votre participation et votre soutien

Annexe 5

Rapport d'activités (activités régulières)

Bonjour à toutes et à tous,

Cette année encore nous avons pu mettre en place de nombreuses activités régulières, 22 animations réunissent des nouveaux arrivants et les anciens auxerrois en leur donnant ainsi l'occasion de faire connaissance, d'échanger dans la bonne humeur : en marchant, au bowling, à l'aquarelle, à la couture des sacs , les perles et bien d'autres,

Deux nouvelles activités ont été proposées :

- la marche 4 km avec Michel Pourantru,
- la conversation polonaise avec Iwona Paris,

Toutes ces activités ont rencontré un vif succès, sauf peut-être les travaux d'aiguilles qui n'ont rassemblés que peu d'adhérents ; mais vous devez savoir que si le point compté demande une vue fine qui vous inquiète vous pouvez apporter aussi tricot, crochet ,,
Alors mesdames, et même messieurs, pourquoi pas, à vos aiguilles,

Merci à toutes les animatrices et tous les animateurs qui ont permis la réalisation de ces activités et pour leur participation à la vie de l' AVF

A l'année prochaine peut-être,

Le 12/06/2012

Odile Devos

Annexe 6

RAPPORT FINANCIER 2011-2012

Par Jean-François ALLAIN, trésorier

Bonjour à toutes et à tous,

Le rapport financier que je vais vous présenter est, si je puis dire, le « fruit » de la gestion des deux bureaux qui se sont succédés. En effet, les comptes ont été suivis du 1^{er} avril au 9 juin 2011 par l'équipe précédente, et la démission de ce bureau nous a conduit à reprendre le flambeau après l'AG du 12 juillet.

Néanmoins, les comptes sont restés équilibrés et laissent apparaître un excédent de 91,96€. La trésorerie au 31 mars 2011 était de 14 478,01€, et cette année, au 31 mars 2012, elle présente un solde de 14 569,97€.

C'est à dire que l'équilibre entre les recettes et les dépenses a été respecté et que nous n'avons pas eu besoin de puiser dans les réserves.

Les recettes (hors animations) d'un montant de 8 237.48€ sont constituées essentiellement par les cotisations de nos adhérents pour 5 901€, la subvention de la Ville d'Auxerre de 400€ pour laquelle nous remercions Mr le Maire, une subvention exceptionnelle du Conseil Général d'un montant de 200€ et diverses recettes sur exercice antérieur.

Les recettes des animations proposées tout au long de l'année s'élèvent à 8 393.50€ sans oublier que celles-ci sont contrebalancées par les dépenses (8 747.49€) faites pour effectuer leur mise en place.

Les dépenses d'un montant de 7 049.64€ se décomposent de la façon suivante :

- > Les achats divers : 731.98€ (pour une prévision de 1100€)
- > Les services extérieurs : 722.14€ (pour une prévision de 650€)
- > Les autres services extérieurs : 3 551.61€ (pour une prévision de 6250€)
- > Les dotations d'exploitation : 1 987.41€ (pour une prévision de 1700€)

Il faut noter une légère diminution de la prime d'assurance et de la cotisation à l'union régionale. Ceci étant dû à un nombre d'adhérents en baisse sensible par rapport à l'an passé.

Les provisions rendues obligatoires par l'article 14 du règlement ont été

constituées, à savoir pour l'anniversaire des 40 ans des AVF, les formations envisagées, le « Service du Nouvel Arrivant » ainsi qu'une provision destinée à l'achat d'un nouvel ordinateur pour le local.

Ces comptes ont été soumis à notre vérificateur qui va vous rendre son rapport dans quelques instants.

La restitution de l'exécution du budget 2011-2012 est terminée et nous restons à votre disposition pour toute question éventuelle.

Annexe 6 bis

Compte de résultat 2011-2012 (voir document séparé)

Annexe 6 ter

Situation de trésorerie au 31 mars 2012 (voir document séparé)

Annexe 7

Claude PRECOMA
5, rue de Preuilly
89000 AUXERRE

Vérificateur aux comptes
AVF Auxerre

RAPPORT

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'Assemblée Générale de juin 2011, vous m'avez nommé vérificateur aux comptes pour l'exercice 2011 / 2012 arrêté au 31 mars 2012.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de la mission que vous m'avez confiée.

J'ai donc rencontré le trésorier, Jean-François ALLAIN, le 27 avril dernier, et il m'a communiqué les livres comptables, les pièces justificatives et les relevés de banque de l'exercice qui vient de se terminer.

J'ai pu constater une parfaite correspondance des comptes avec les pièces justificatives et les relevés bancaires et je n'ai relevé aucune anomalie. Je peux donc confirmer la bonne tenue et la sincérité de la comptabilité de Jean-François ALLAIN.

Je vous invite donc à donner quitus à votre trésorier pour l'exercice écoulé.

Auxerre le 30 avril 2012



Annexe 8

Budget 2012-2013 (voir document séparé)

Annexe 9

Modification de l'article 17 du règlement intérieur

Position du Conseil d'administration (délibération du 5 octobre 2011)

Il importe que les personnes ayant la qualité de « Nouvel arrivant » puissent bénéficier d'une priorité claire dans les activités à effectif limité lorsqu'elles entrent dans l'association en cours de trimestre, c'est-à-dire à un moment où les documents d'information ont déjà été diffusés auprès de tous les autres adhérents. Les « nouveaux arrivants » plus anciens n'ont pas besoin de se voir garantir cette priorité puisqu'ils disposent à temps de toutes les informations. Il convient donc d'être plus précis dans le libellé de l'article 17.

D'autre part, la dernière phrase de l'article est en contradiction avec la première. Il apparaît donc opportun de la supprimer.

Pour ces raisons, le Conseil d'Administration du 5 octobre 2011 a voté la modification suivante de l'article 17 du règlement intérieur dernièrement modifié par l'assemblée générale du 7 juin 2011 :

Ancien libellé	Nouveau libellé adopté par le CA
Les activités permanentes ou ponctuelles proposées par AVF Auxerre, sont strictement réservées aux adhérents à jour de leur cotisation annuelle. Les <i>nouveaux arrivants</i> ont la priorité dans les animations quand il y a un nombre limite de places. A partir de la troisième participation à une animation, l'adhésion est obligatoire.	Les animations permanentes ou ponctuelles proposées par AVF Auxerre sont strictement réservées aux adhérents à jour de leur cotisation annuelle. Quand il y a un nombre limité de places, priorité sera donnée aux <i>nouveaux arrivants</i> ayant adhéré à l'association postérieurement à la mise à disposition des documents d'information.

La mise en oeuvre de cette modification est subordonnée à sa ratification par la prochaine assemblée générale.

Position du Bureau de l'Union régionale (article 23 des statuts)

Mail du 2 décembre de Françoise DEGUIN, présidente régionale

« Lors de notre réunion de bureau du 23 Novembre 2011, nous avons, en tant que bureau régional des AVF de Bourgogne Franche Comté, refusé à l'unanimité la modification de l'article 17 de votre règlement intérieur.

Un nouvel arrivant peut bénéficier d'une invitation et d'informations sans être adhérent. Le libellé en place est conforme à notre charte et à nos statuts. »

Mail rectificatif du 19 décembre de Françoise DEGUIN, présidente régionale

« Vous voudrez bien prendre note d'une erreur dans ce courrier et rectifier refusé à l'unanimité par La modification a été refusée à la majorité des voix et non à l'unanimité »

Position du Conseil d'administration (mail du 16 janvier à Françoise DEGUIN)

« Réuni le 11 janvier dernier, le conseil d'administration d'AVF AUXERRE a pris acte de la décision du bureau régional de refuser, à l'unanimité puis à la majorité, la modification de l'article 17 de son règlement intérieur qu'il avait votée le 5 octobre 2011. Il a constaté que la situation invoquée en guise d'argument – « Un nouvel arrivant peut bénéficier d'une invitation et d'informations sans être adhérent » – n'était nullement impactée par la modification en question et que, par conséquent, ce refus n'était pas fondé. Néanmoins, il a décidé de présenter le refus régional et son justificatif à son assemblée générale du 12 juin prochain en même temps que le nouveau libellé de l'article 17 qui est tout aussi « conforme à notre charte et à nos statuts » que l'ancien. En toute souveraineté, cette AG tranchera. »